DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260706-2026_48-DE

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026 **Délibération n° 2026-48**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric GOULIER, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 juin 2026

Objet : ***Convention de mise à disposition des terrains de tennis de l'espace Culturel Tabourot des Accords à la section Tennis de l'AS Quetigny***

Etaient présents : 28
Mesdames, Messieurs, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Gérard FOUCARD, Patricia RABELKA M'BENGUE, Cédric TEJONA, Céline RABUT, Fabien MAITRE, Laurence AUCLIN, Jean-François DODET, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Muriel LAFONT, Christophe BARBEY, Xavier KLEINHANS, Adeline LAGRANGE, Mélanie COUSIN, Florian SEBELON, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Fatiha HADJADJ, Sophie ALFIER, Nicolas TISSOT, Léonie CHANUT, Romeo FACELLO

Etaient excusés ou absents : 1
Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA (pouvoir à Annie LOCATELLI),

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Léonie CHANUT

Monsieur Julien ROYER expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

L'AS de Quetigny sollicite la ville de Saint-Apollinaire pour une mise à disposition des 4 terrains de tennis de l'espace Tabourot des Accords pour organiser un tournoi « Multi Chance », le samedi 4 juillet et dimanche 5 juillet 2026

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la mise à disposition de l'AS Quetigny, les 4 terrains de tennis de l'espace Tabourot des Accords et de mandater M. le Maire à signer une convention fixant les modalités de cette location à titre gracieux pour le samedi 4 juillet et dimanche 5 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260706-2026_48-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 29 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le Maire pour signer une convention fixant les modalités de cette location à titre gracieux pour le samedi 4 juillet et dimanche 5 juillet 2026.
La convention est annexée à cette délibération.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le 6 JUIL. 2026

Le Maire,

Frédéric GOULIER

La secrétaire,

Léonie CHANUT

Date de publication : 6 JUIL. 2026